

Chronique

LE PREMIER JARDIN DU MONDE

Nous sortions de l'exposition des jardins organisée chez Stein. Nous avions encore devant les yeux les charnelles et les parterres peints au dix-huitième siècle par Pilemme, les arceaux de roses et les buis taillés de Maurice Denis, les ombres profondes du jardin de Pissarro, l'éblouissement mauve du jardin de Monet. Et nous étions étonnés du goût varié que l'homme a montré pour orner un coin de terre et s'en faire un plaisir.

— Oh ! dit l'un de nous, ce goût n'est point particulier aux hommes. Il y a en Nouvelle-Guinée, je crois, un oiseau qui non seulement fait une maison au-dessus de sa tête, mais qui a soin de repiquer au-dessus une pelouse. Un naturaliste a rapporté ces premiers témoignages de l'art des jardins, et ils sont aujourd'hui à Florence, dans un musée d'histoire naturelle. La pelouse est presque à l'échelle humaine.

— Les oiseaux, fit un autre, sont très intelligents, très sales et très cruels. Ils pratiquent plusieurs métiers. Ils sont musiciens et tailleurs. Ils ont fait prendre dans l'évolution le goût à été plus tard réservé aux primates. On ne sait pourquoi ils se sont arrêtés en France. Mais ils n'ont pas inventé les jardins. Les jardins sont d'origine divine. Le premier de tous a été dessiné par Dieu lui-même. C'était le jardin d'Eden.

— Il est fâcheux, osai-je regretter, qu'on en ait perdu le plan. Nous aurions su comment sont faits les jardins de la Sagesse. Ils nous eussent reposés de ceux de l'Intelligence.

Mais le plan de l'Eden n'est pas perdu, reprit vivement mon ami. Il est tout au long dans le *Paradis perdu*.

A peine retint, je rouvris, non sans curiosité, le poème de Milton. C'est au livre IV que l'on voit Satan s'approcher des frontières du pays d'Eden. Le jardin, qui se trouve à l'extrémité orientale, est un enclos vert, *green enclosure*, comme celui d'une ferme anglaise. Seulement cet enclos est transporté au haut d'une montagne dont le sommet est aplati à dessin.

Les flancs de ce mont, au-dessus du Paradis, sont escarpés et sauvages. A la base, ils sont formés d'un buisson épais, hirsute, capricieux et sauvage, qui interdit tout abord. Plus haut, ils sont couverts d'une forêt. Là s'élève une futaie d'une hauteur immense faite de cèdres, de pins, de sapins et de palmiers. « Et comme leurs rangs superposent ombrages sur ombrages (l'empresse la traduction de Chateaubriand), ils forment un théâtre de forêts de l'aspect le plus majestueux. » Plus haut encore que leurs dômes se dressent enfin la muraille verdoyante du Paradis. Milton remarque que, de ce haut domaine, Adam jouissait d'une très belle vue.

Mais cette verte muraille, cette enceinte circulaire, ne termine point le tableau. Un voyageur qui arrive du dehors, comme Satan, aperçoit au-dessus, à l'intérieur du Paradis, un autre cercle des plus beaux arbres, chargés de plus beaux fruits. « Les fleurs et les fruits d'or formaient un riche émail de couleurs mêlées : le soleil y imprimait ses rayons avec poids de plaisir dans un monde si haut, si coït. » Le jardin répandait au loin une odeur merveilleuse ; de douces brises, secouant leurs ailes odoriférantes, apportaient ces parfums jusqu'aux narines de Satan, et révélait d'avance les lieux où elles débordaient des dépouilles heureuses. Ainsi, au large de l'Arabie heureuse, le vent du nord-est apporte en mer les aromes de Saba ; les vaisseaux ralentissent leur course, et pendant plusieurs lieues, réjouit par leur senteur agréable le ciel et l'océan sourit.

Satan arrive par l'ouest, ce qui est une erreur. Le Paradis n'avait qu'une porte, et elle était à l'est. Trompé par cette erreur de topographie, le Diable, qui s'est engagé dans les fourrés à la base du mont, ne tarde pas à se trouver devant une haie continue d'épines entrelacées. Qu'à cela ne tienne : d'un bond léger, l'archifol franchit toute l'enceinte, colonne et muraille, et tombe en dedans sur ses pieds. Puis d'un coup d'aile il se pose, semblable à un corniche, sur l'arbuste le plus haut, l'arbre qui est au milieu du jardin, l'arbre dont le bon usage donne l'immortalité. Sans penser à ses vertus, il ne s'en sert que pour étendre sa vue au loin. Perversion des meilleures choses.

De cet observatoire, il voit avec surprise, au-dessous de lui, dans un étroit espace, toute la richesse de la nature enfermée pour les délices de l'homme. « Car ce bienheureux paradis était le jardin de Dieu, par lui-même planté. » Sur ce sol agréable, dit encore le poète, Dieu trava son plus charmant jardin ; il fit sortir de la terre féconde les arbres de la plus noble espèce pour la vue, l'odorat et le goût. Nous savons déjà qu'au milieu l'arbre de la vie épanouissait son fruit ambrosien d'or végétal.

Of vegetable gold...
... blooming ambrosial fruit

Après croissait l'arbre de la science, qui ne nous est pas décrit. Mais à vrai dire, nous sommes moins curieux d'épaves naturelles que du plan du jardinier divin. Je dois dire que le système d'irrigation, en particulier, me paraît particulièrement ingénieux et instructif. Pour comprendre la finesse, il faut se rappeler qu'Eden ne signifie pas le Paradis, mais la contrée à l'orient de laquelle se trouve le Paradis, depuis Auran jusqu'à Séleucie.

« Or dans ce pays coulait un fleuve large et rapide. C'est sur ce fleuve que, pour faire son

jardin, le Très-Haut a posé une montagne. Ce procédé de construction n'est pas à la portée de tous les propriétaires. Devant l'obstacle subitement interposé devant ses eaux, le fleuve, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ne changea point de cours ; il s'engouffra dans la montagne.

... through the skaggy hill
... Pass'd underneath unquell'd...

Ce détail nous fixe sur la nature de la montagne ; je note avec plaisir que le Paradis était calcaire, comme les Causses, ou comme le Carso ; car c'est dans ces terrains que se produit l'engouffrement. Mais voici où éclate la sagesse supérieure. Une fois sous la montagne, cette eau qui est sous pression, monte dans les veines et les cavités de la roche ; et arrivant ainsi jusqu'à la surface, elle jaillit par mille sources en ruisseaux fertilisants. Ce système d'arrosage automatique me paraît supérieurement compris. Mais il est plus parfait encore. Car l'eau ruisselante, après avoir rafraîchi le jardin, se rassemble de nouveau. Les mille cours par lesquels elle n'a pas pu s'écouler se réunissent en une rivière unique. Et cette rivière, du haut d'une clairière escarpée, tombe par une cascade juste dans le fleuve principal, au moment où celui-ci sort de dessous terre. Ainsi le fleuve récupère l'eau qu'il a prêtée à la terre. C'est un modèle d'hydraulique, et nullement invraisemblable. La colline de Cornailles, au nord de Paris, composée de la même pierre que le jardin d'Eden, est irriguée comme lui. Quant à l'afflux d'eau, c'est évident, les ruisseaux intérieurs regorgent et la colline est inondée par le sommet.

Après avoir considéré l'anatomie de la montagne, revenons à la surface, là où l'eau intérieure resurgit en fontaine. De cette fontaine de saphir, dit Milton, les ruisseaux tortueux roulent sur des perles orientales et des sables d'or. Leurs sinuosités et leurs ombres d'azur, dans les vallées, se reflètent dans les eaux et nourrissent des fleurs dignes du paradis. Un art raffiné n'a point arrangé ces fleurs en lits, ou en nœuds ; mais la nature libérale les a versées à profusion sur la colline, la vallée et la plaine, aussi bien là où le soleil du matin échauffe d'abord la pleine campagne et là où l'impénétrable feuillage rend obscurs les bosquets de midi. Point de doute. Le Paradis terrestre était un jardin anglais.

Les jardins réguliers, les jardins à la française, ne peuvent pas se vanter d'être aussi illustre origine. Ils viennent, comme on sait, des jardins d'Italie, et la plus ancienne description qu'on ait d'un jardin, italien est celle qu'en fait Virgile, tout en regrettant de ne pouvoir le chanter. Je cite la traduction de l'abbé Delille.

Le narcissus en mes vers s'empresse d'éclorer ;
Les roses montent dans leurs vases brillants ;
Le tortueux cône arboré s'élève en flancs,
Du persil toujours vert, des pâles chiorées.
Ma muse abrégeait les tigres altérés.
Je courrais le lierre et l'acanthe en bergeaux ;
Et du myrte amoureux j'ombrageais les eaux.

C'est un potager. « C'est le jardin d'un habitant ordinaire des champs, tel qu'un sage, avec des goûts simples, voudrait l'orne, le cultiver lui-même. Lequel choisir ? Au temps où l'abbé Delille composait *le jardin*, c'est-à-dire dans les premières années du règne de Louis XVI, les Français, lassés des jardins réguliers et des allées au cordeau, étaient toute ferveur pour les jardins anglais. Ils manifestaient ainsi leur goût pour la liberté. Ils ont émané les arbres quinzant ans avant d'émaner les hommes. Ce poème des *Jardins*, qui est d'ailleurs fort amusant, donne des avis qui sont tous en faveur du mode anglais. Il recommande aux sentiers, ces courbes naturelles qu'on trouve le modèle dans les champs. Que le détour soit riant plus que le chemin même. Point de longs alignements, mais point de replis convulsifs. Un quel dédale facile paraît naturel. Que les eaux et les bois en commandent le cours. Il faut du pittoresque et de la variété : là des arbres sombres, là une perspective, ici la silhouette et les ombres, et plus loin un horizon bleu qui s'élève au-dessus de quelque un bosquet, recueilli et riant semble dire : « Arrêtez ! ou pourriez-vous mieux dire ? » Quelquefois un lieu mélancolique inspire la rêverie, et l'homme vient s'y entretenir avec son cœur.

Cette mélancolie ornait les jardins. Delille ne veut point de ces décorateurs monomanes qui mettent partout des bécasses, des bocages riants, des fleurs de festival, des temples d'amour. Il ne craint pas les contrastes. Poussin a groupé autour d'un tombeau les bergers d'Arcadie. Ne craignez pas, comme lui, de montrer un tombeau dans un paysage riant. Et que ce tombeau ne soit point vide. Le poème condamne sévèrement les cercueils factices et les urnes sans douleur. A plus forte raison les vains monuments d'un chien ou d'un oiseau, qui insultent à la tombe et profanent le deuil. Mais chacun a bien un saint à pleurer. Pourquoi ne pas le garder dans son jardin, à portée de la main ? Ainsi Pope avait dans son enclos la tombe de sa mère ; mourant lui-même, il s'y fit encore porter. Si vous n'avez pas d'ami regretté, aux cendres duquel vous puissiez donner quelques larmes, faites enlever dans votre parc de vertueux villageois. On lira sur la pierre Cigogne un bon époux. On s'attendrira. Mais cette Cigogne, songez-vous, n'est pas un vers des endroits où les eaux, les bois, les fleurs, veillent sur les regrets. L'if, le sombre sapin et le cyprès ami des morts embrassent la tombe de leur ombre paisible. La sérénité même du jour nous avertit de la fin des choses. Ici, il est doux de mêler la tristesse à la volupté. Oui ; mais quand une société a atteint ce degré de délicatesse, elle n'a plus qu'à mourir.

Henry Brou.

L'AFFAIRE STAVISKY

L'enquête parlementaire

Le bureau de la commission parlementaire d'enquête pour les affaires Stavisky, a arrêté, hier, le programme des auditions pour la semaine : cet après-midi, Guiboud-Ribaud ; demain mercredi, les fonctionnaires du service des jeux de la Société générale ; MM. Millehauser, Chazotte, Montabré et Colombani ; jeudi, M. Louis Proust, qui a demandé à être entendu pour se disculper, puis M. de Kérillis, qui a également demandé à déposer, et enfin les anciens ministres MM. Julien Durand, Dalimier et André Hesse.

A la commission d'enquête sur les événements du 6 février, les décisions ne sont pas définitives. Les sous-commissions chargées de préparer les auditions n'ont pas encore achevé leurs travaux. Les socialistes manœuvrent pour empêcher la commission de poursuivre ses investigations sur l'action personnelle de M. Frot. Ils ont exigé l'audition de M. Rigault, secrétaire du syndicat des agents de police, après celles de M. Loche, secrétaire du comité de grève des chauffeurs de taxi et de M. Raymond Patenôtre et ils voudraient s'en tenir là. Mais d'autres commissaires réclameront la convocation de M. Nicolle, du comité de Salut économique, avec lequel M. 1895 était entré en relations avant et après la formation du cabinet Daladier.

L'immunité parlementaire

M. Guernut, président de la commission d'enquête pour les affaires Stavisky, a été interrogé, hier, par la commission à propos d'être autorisé à l'avance toute demande de levée de l'immunité parlementaire durant les vacances de Pâques.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait pas recevable, parce qu'elle est contraire à l'esprit de la Constitution.

De son côté, M. Mandel a déclaré qu'un texte de cette nature serait repoussé par la Chambre.

M. Guernut a déclaré qu'une proposition de ce genre ne lui paraissait